



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	16
Présents :	12
Votants :	12

Etaients présents : Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine
Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSE Olivier

Absentes excusées : FIEVET Béatrice, THIEFFRY Martine

Absents : DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent

Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2024-22

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A L'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES (AAT) POUR LE PROJET DE REFECTION DES TROTTOIRS D'UNE SECTION DE LA GRAND RUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dispositif d'accompagnement du Département au titre de l'Aide à l'Aménagement de Trottoirs (AAT) permet de financer les aménagements, sur l'emprise du domaine routier, de bordures, caniveaux, quais bus et trottoirs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter le projet de réfection des trottoirs d'une section de la Grand Rue à l'AAT 2024.

Le montant de l'aide financière calculée s'élève à 18 345 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ ADOPTE le projet ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de l'Aide à l'Aménagement de Trottoirs (AAT)
- ✓ DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération ;
- ✓ DIT QUE les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget primitif des exercices correspondants tant en dépenses qu'en recettes.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 12 avril 2024

Le Maire,

Olivier VERCRUYSE

